

La famille : faits sociaux et faits individuels

Autor(en): **Baier, Eric**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1978)**

Heft 458

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1027190>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pour un prix de civisme aux « multitis » suisses

La mise à jour des activités des multinationales suisses par la Déclaration de Berne (cf. DP 457), des activités des multinationales suisses dans les organisations des Nations Unies n'a suscité, comme on pouvait s'y attendre, que des haussements d'épaules — pas question d'un démenti! — dans les milieux gouvernementaux helvétiques et dans les cercles financiers et économiques directement concernés.

Devant le Conseil national, le chef du Département de l'économie publique, M. Honegger, s'est borné à mettre hors de cause la Division du commerce, ne manquant pas par ailleurs de brandir l'étendard de l'intérêt national: "Il est vrai que la Division s'est efforcée d'ouvrir la voie à une personnalité suisse (dans le groupe des "personnalités éminentes"), car les multinationales prennent une place particulièrement importante dans notre économie; en compliquant la tâche des entreprises suisses dans le tiers monde par l'agitation ou en leur imposant des conditions qui entravent leur fonctionnement, on encourt des conséquences directes sur l'économie suisse" (Tribune de Genève, 9.6.1978). Lisez: ce que Sandoz, Nestlé, Ciba-Geigy and co ont fait, aidés en cela par la Division du commerce, elle l'ont fait dans l'intérêt du pays. Et c'est tout juste si Fritz Honegger n'ajoute pas: voyez avec quelle discrétion ces sociétés se dévouent pour la cause; si cette brochure n'avait pas paru personne n'aurait su l'étendue de leur dévouement...

L'ancien conseiller fédéral Schaffner quant à lui (voir en avant-dernière page le "point de vue" de Martial Leiter), proteste n'avoir accompli là que son travail d'avocat patenté des multinationales (ce n'est pas pour rien qu'il siège aujourd'hui aux conseils d'administration de Sandoz, d'Alusuisse, de la Société suisse de réassurance, des Câbleries de Cossonay, d'Emasan SA à Bâle, de la fabrique de machines Rieter à Winterthour, entre autres): "(...) Me reprocher de les défendre, c'est re-

procher au médecin de soigner ses malades!" ("Tribune - Le Matin" 2.6.1978).

Devant une telle unanimité, il ne reste plus qu'à conseiller à la Déclaration de Berne d'envoyer la facture d'impression de sa brochure à Nestlé... qui fera suivre, sans autres, à ses correspondants multinationaux habituels.

COURRIER

Le cinéma, c'est autre chose

DP parle de cinéma. Mais cette fois-ci il ne s'agit pas du commentaire annuel des statistiques du Département fédéral de l'intérieur. Quelqu'un nous a dit ses impressions de spectateur. Pas n'importe qui, en fait. Il enseigne. Au gymnase. C'est donc un spectateur privilégié et attentif: le film dont il parle se déroule précisément dans un gymnase de sa propre ville. Celui de la Cité? Qui sait?

L'ensemble de son texte est régi par un raisonnement dont la forme est la suivante: il arrive que des élèves réagissent à l'ennui par le chahut, or le film les montre sagement ennuyés, donc le film est faux. Dans cet ordre d'idée, J. C. (chronique parue dans DP 456) relève que certaines séquences ont lieu à l'Evêché, malgré le fait que les gymnasiens ne s'y rendraient effectivement pas le soir. Mais quels gymnasiens? Les personnages du film? Non! Les élèves que J. C. connaît si bien, puisqu'ils sont ses élèves. S'agirait-il des mêmes personnes?

Ajoutons alors qu'au café de l'Evêché, contrairement à ce qu'on voudrait nous faire croire, il n'y a pas de table de billard, que jamais à Lausanne des gymnasiens n'ont fréquenté en même temps la cafétaria du Belvédère et les auditoires en gradins de la Mercerie, que Charles D., enfin, n'est pas gardien au musée, qu'il s'appelle Bernard Arczynski et que c'est un acteur.

Trêve de sarcasmes. Les considérations de J.C. reposent sur la confusion, illégitime par nature, de deux réalités: celle du réel et celle de la

fiction; la première servant en l'occurrence de norme à la seconde, au mépris de toute distinction spécifique. C'est bien naturel: Jean Calmet n'est-il pas Jacques Chessex?

La même personne qui enseigne sans doute à ne pas identifier réalité et fiction afin de permettre une lecture plus juste de cette dernière, se retrouve en aveugle devant un film où il croit reconnaître les lieux familiers.

L'idée commune de la réalité de l'image rend invisible au cinéma cette "stylisation" que l'on reconnaît d'emblée en littérature.

On est loin de la lisibilité du cinéma!

Roland Cosandey

La famille: faits sociaux et faits individuels

Un dossier aussi fouillé que celui intitulé "Pour une politique de la famille" (DP 456) incite le lecteur à la prudence et à la modestie dans l'expression de ses réactions.

A l'évidence, des questions matérielles (indemnités, allocations, assurance, etc.) contribuent à façonner l'image de la famille, le rôle des parents, les relations parents-enfants; mais il semble que les données quantitatives — auxquelles on accorde toujours une place misérable en Suisse — devraient au moins être complétées par l'étude de la *fonction symbolique* qui caractérise et investit des institutions comme le couple la famille ou les parents.

A cet égard je ne me satisfais pas des conclusions un peu rapides auxquelles parvient l'auteur lorsqu'il affirme: "la famille, comme institution, tend à perdre de son importance". Peut-être a-t-il en vue le fait qu'en France par exemple, sur deux millions et demi d'enfants de moins de trois ans, plus d'un million sont d'ores et déjà élevés par d'autres que leur mère? Et pourtant cela ne change pas un phénomène constant, à savoir que dans nos sociétés l'enfant est devenu un "bien suprême", le refuge d'un certain bonheur relationnel.

Contrairement à l'auteur, je ne crois pas tellement que "des mesures d'ordre financier et surtout la mise à disposition d'infrastructures adéquates" renforceraient la reconnaissance sociale de la famille. De telles mesures seraient, certes, positives en matière de justice sociale. Comme l'affirme Jean Kellerhals dans "Tensions culturelles et tensions familiales dans l'analyse du divorce" la famille est traversée par des mouvements contradictoires, des tensions qui la déchirent, mais certaines des fonctions symboliques de la famille perdurent et même se renforcent. Il y a certes d'un côté une croissance accélérée des taux de divorce depuis les années 1966-68 dont les causes sont multiples, en relations notamment avec l'éclatement des barrières externes au divorce (le statut de divorcé est moins stigmatisant).

Mais il y a aussi — et c'est peut-être le centre de gravité de toute politique de la famille — un investissement massif du couple en tant que tel (marié ou non) qui "semble former au plan symbolique et pratique, une notion clé de notre société". Le prof. Kellerhals relève en outre que "dans les milieux d'ouvriers et d'employés, l'acquisition d'une identité (et d'un certain prestige social) par le mariage est fort bien perçue, particulièrement chez les femmes". (étude citée p.13). Le même auteur poursuit en disant "à quel point le couple, dans les milieux défavorisés, apparaît plus encore qu'ailleurs comme le privilégié du sens de la vie, comme le refuge contre les frustrations externes, comme le lieu d'une certaine autonomie compensatoire de la dépendance économique, culturelle, de pouvoir".

Alors prenons garde, lorsqu'on établit le bilan "des faits sociaux et individuels", à ne pas passer trop rapidement par pertes et profits, des aspirations individuelles qui semblent avoir la peau plus dure sur la longue période que certaines statistiques ne pourraient le laisser entendre.

Eric Baier

D'accord, entièrement d'accord avec notre ami E.B.! L'approche d'une "politique de la famille" à travers l'initiative de Gabrielle Nanchen n'était qu'une approche parmi d'autres possibles... Et il est aussi évident — combien de fois l'avons-nous soutenu dans ces colonnes — que des "solutions" quantitatives ne sont pas des buts en soi, mais des étapes vers une réforme qualitative fondamentale. Réd.

POINT DE VUE

L'ineffable M. Babaiantz

La collecte de dons pour le 125e anniversaire de l'EPFL et les excuses emberlificotées d'Energie Ouest Suisse pour ne pas participer à cet exercice de charité représentent un sommet de grandguignol technocratique.

D'abord on ne voit pas très bien pourquoi l'Etude polytechnique doit quémander des sous pour pouvoir s'amuser un ou deux jours à l'occasion de son 125e anniversaire! Même si cet argent ne sert pas seulement à payer le champagne et les orchestres, mais permet aussi l'acquisition de quelques gadgets supplémentaires pour permettre aux étudiants de mieux s'amuser dans leurs laboratoires (1). on a de la peine à voir pourquoi des sociétés soi-disant aux mains des collectivités publiques doivent y aller de leur obole... Il serait préférable s'il y a bénéfice, de s'en servir pour améliorer les services ou en diminuer les coûts. Cela aurait au moins des retombées favorables pour

l'ensemble de la population. Tandis que certaines sculptures sur nuages qui se pratiquent sous prétexte de science dans nos hautes écoles n'ont certes pas d'effet positif discernables pour la collectivité.

Mais M. Babaiantz n'ose pas employer de tels arguments. En fait il s'entend, et l'EOS avec lui, comme larrons en foire avec l'EPFL. Au moins avec ceux de ses représentants qui ne remettent jamais en cause la sainte alliance de l'industrie, de la politique et de l'enseignement (2). La politique doit permettre à l'industrie de maintenir son monopole et l'enseignement assure que ceci se passe bien et avec le consentement benévole des concernés. Moyennant quoi l'industrie veut bien distribuer des dons par ci par là pour maintenir l'ensemble bien huilé. Le tout profite bien sûr à ceux qui contrôlent les rouages de cette mécanique. Les autres il faut leur faire comprendre que ce qui est bon pour les chefs l'est aussi pour les sous-chefs et les sous-fiffres. Mais gare à ceux qui risqueraient de mettre du sable dans l'engrenage.

Alors M. Babaiantz cherche ailleurs. Et il

a trouvé les vilains. C'est deux ou trois professeurs qui se sont permis de ne pas danser en rond selon la musique imposée. Ils avaient d'autres idées. Ils avaient même des propositions à faire que M. Babaiantz qualifie tout de suite de non-scientifiques. En tant que juriste, il est particulièrement bien placé pour en juger. Sa formation lui permet d'ailleurs d'en déduire que ces vilains professeurs veulent détruire l'EOS. On voit déjà le professeur Borel faire le coup de feu à l'angle du Petit Chêne et de l'avenue Ruchonnet...

M. Babaiantz est décidément aussi ineffable qu'il est inévitable. On le voit surgir dès que quelqu'un menace d'interrompre le ronronnement de la machine qu'il contrôle avec ses pairs.

Pierre Lehmann

1) En fait un comité de patronage de l'EPFL avait lancé un appel de fonds pour le développement des laboratoires (Réd.)

2) Voir aussi, en dernière page, une note à propos de la brochure "Libres propos", éditée par l'EPFL à l'occasion de son 125e anniversaire.